



Montreuil, le 6 mai 2020

Mme Fanny De Coster
CGT Finances Publiques
263, rue de Paris
93100 Montreuil

à

Monsieur Jérôme Fournel
Directeur général des Finances Publiques
139 Rue de Bercy
75012 Paris

Objet : Préavis de grève

Monsieur le directeur,

Le gouvernement a décidé la date du 11 mai pour entamer le déconfinement. Les multiples discours ne changent aucunement le fond du message : débrouillez-vous, mais allez travailler !

Le confinement a été décidé pour compenser le manque criant de moyens hospitaliers suite aux politiques d'austérité menées dans les services publics depuis des années, et pour pallier le manque d'anticipation de ce gouvernement. Tous les salariés, fonctionnaires, les 1ers de corvée, les gens qui ne sont rien, sont aujourd'hui celles et ceux qui maintiennent la continuité du pays et « en même temps » les victimes de l'arrogance de ce gouvernement.

Submergé par ses propres manques, le gouvernement aurait pu tirer les leçons et mieux préparer, anticiper, donner les moyens d'un déconfinement assurant la sécurité sanitaire de la population. Sauf que la priorité n'est pas celle-ci, la priorité est de faire retourner la population au travail en continuant à la priver du reste de ses libertés individuelles et collectives.

La confiance ne s'impose pas par de grandes phrases d'union nationale sacrée ou encore de références détournées aux jours heureux...

La CGT Finances Publiques agit, elle, pour la santé et la sécurité des agents. Nous sommes dans un contexte où rien n'est assuré, ni garanti, pour la protection sanitaire des agents puisque les doctrines et consignes varient non du fait de la connaissance de ce virus, mais bien des moyens non disponibles à cause des décisions politiques de ces dernières années.

La DGFIP ne sera pas épargnée ; suivant les directives gouvernementales, elle ne remplira pas les conditions de mise en œuvre des mesures de protection permettant une politique suffisamment préventive contre la propagation du virus et favorisant ainsi un déconfinement responsable et sans risque pour les agents comme pour le public.

La CGT Finances Publiques mettra donc tout en œuvre pour la protection des agents et pour que le monde de demain, le jour d'après, soit plus juste, plus durable et plus solidaire.

Toutes les avancées sociales ont été conquises. Pour préparer ce jour d'après, la CGT Finances Publiques dépose un préavis de grève et revendique :

Au vu de la situation sanitaire :

- ◆ Report du Plan de Reprise d'Activité ;
- ◆ Communication des mesures mises en place actuellement et de celles prévues pour le déconfinement dans chaque direction ;
- ◆ Reprise très progressive de l'activité ;

- ◆ Organisation des locaux pour la distanciation sociale ;
- ◆ Organisation du travail par cloisonnement des tâches pour limiter les croisements et les contacts des personnels ;
- ◆ Masques, gels hydroalcooliques, gants pour tous les agents, en nombre suffisant et ce quelles que soient les recommandations officielles du ministère de la santé ;
- ◆ Nettoyage et désinfection intensifs et réguliers des locaux, ascenseurs, poignées de porte, etc. ;
- ◆ Vérification et nettoyage systématiques de tout l'appareillage de climatisation ;
- ◆ Réintégration au sein de la DGFIP des missions d'entretien et de propreté ;
- ◆ Maintien de la possibilité d'être en ASA pour les agents en garde d'enfants et les personnels « fragiles » ;
- ◆ Maintien des collègues, qui sont équipés, en télétravail et sur volontariat ;
- ◆ Maintien de la banalisation des horaires des journées de travail ;
- ◆ Pour les agents non empêchés et non en télétravail, retours par rotation, par journées ou demi-journées pour que la distanciation sociale soit possible partout ;
- ◆ Pour les grandes métropoles, privilégier les collègues qui ne prennent pas les transports en présentiel ; quand cela est impossible en plus de la rotation des équipes, permettre le décalage des horaires pour éviter les heures de pointe dans les transports (en lien avec la banalisation des journées) et leur fournir gants et masques pour prendre les transports en commun. Possibilité d'effectuer des tests pour les agents qui le désirent et ceux qui ont été en contact avec des personnes contaminées, que ce soit dans leur environnement professionnel ou personnel ;
- ◆ Consultation systématique de la médecine de prévention pour mise en quatorzaine des agents potentiellement contaminés ;
- ◆ Accueil du public envisagé que s'il est compatible avec le déconfinement de la population, mais surtout lorsque tous les moyens de protection seront à disposition des agents (gants, masques, hygiaphones, vigiles, etc.) ;
- ◆ Organisation de l'accès aux lieux de rencontre des agents (cantines, ascenseurs, etc) de façon à garantir la mise en œuvre de toutes les protections ;
- ◆ Mise à disposition de matériel de nettoyage pour les agents afin de leur permettre de nettoyer à tout moment de la journée leur outil de travail ;
- ◆ Balisage des entrées-sorties des bâtiments qui disposent de deux portes d'accès pour maintenir la distanciation sociale ;
- ◆ Prolongation des mesures de remboursement de frais de repas ;
- ◆ Offre de soutien psychologique pour les agents qui le souhaitent ;
- ◆ Refus de toute suppression ou imposition de congés et RTT et donc abrogation de l'ordonnance 2020-430 du 15 avril 2020 ;
- ◆ Respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (Comité Technique, CHSCT, Comité médical...).

Bien entendu, nous continuons également à porter les revendications suivantes, qui restent d'actualité :

- Le retrait du plan Darmanin dit « Nouveau Réseau de Proximité » ;
- Le retrait de la réforme des Retraites ;

- Le retrait des mesures concernant les règles de mutation et l'ouverture de véritables négociations ;
- L'augmentation de la valeur du point d'indice et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu du fait de son gel depuis 2010 ;
- La suppression du jour de carence ;
- Une compensation intégrale, pérenne, de la CSG, et une augmentation immédiate du pouvoir d'achat ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et de tous les projets de restructurations en cours : géographie revisitée, expérimentations d'agences comptables, concentration des SIP, SIE et SPF, transfert de la mission cadastrale à l'IGN, agence unique de recouvrement des recettes fiscales et sociales... ;
- L'abandon du Plan action publique 2022 ;
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ;
- L'augmentation des budgets de fonctionnement ;
- Des créations d'emplois statutaires à hauteur des missions dévolues à nos ministères et à leur accomplissement plein et entier ;
- Le maintien de toutes ses missions à la DGFIP et leur renforcement ;
- Le renforcement des droits et garanties des personnels ;
- La reconnaissance des qualifications et des technicités par des plans de promotions dignes de ce nom ;
- Une amélioration réelle des conditions de vie au travail ;
- La résorption de l'emploi précaire ;
- La non-application du RIFSEEP.

Conformément aux dispositions des articles L521-2 et 521-6 du code du travail, la CGT Finances Publiques dépose un préavis de grève pour les journées du 11 mai 2020 au 24 juillet 2020, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de la DGFIP quels que soient leurs statuts.

Veillez agréer, monsieur le Directeur général, l'expression de ma parfaite considération.

La secrétaire générale de la
CGT Finances Publiques,

Fanny De Coster